

Communiqué de presse

Pour ses deux ans, EasyDivorce fait peau neuve et propose de nouveaux services.

Les prestations suivantes ont été ajoutées à la liste de nos services :

- ✓ **Plus de cantons.** www.EasyDivorce.ch couvre maintenant toute la Suisse romande (Vaud, Genève, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Valais).
- ✓ **Le « PACS ».** www.EasyDivorce.ch permet aux « pacsés » de rompre à l'amiable leur partenariat enregistré.
- ✓ www.EasyDivorce.ch propose également la **relecture du dossier** avant l'envoi au tribunal.
- ✓ En alternative à la garde traditionnelle attribuée à l'un ou l'autre des conjoints, les parents ont aussi la possibilité de choisir la **garde partagée** des enfants.
- ✓ Une **nouvelle version des documents** plus complète et plus claire est disponible.
- ✓ Le paiement par **PostCard et PostFinance** a été ajouté aux autres moyens de paiements, à savoir VISA, MasterCard et transfert bancaire.

EasyDivorce.ch Sàrl (« EasyDivorce ») s'engage à offrir des documents conformes aux documents officiels de séparation et de divorce.

EasyDivorce garde sa philosophie initiale : permettre aux couples désireux de se séparer de le faire eux-mêmes, d'une manière simple et abordable.

EasyDivorce.ch Sàrl (« EasyDivorce ») a été créée le 17 juillet 2007 dans le but de gérer le site www.EasyDivorce.ch. Le site simplifie les démarches administratives permettant de faire accepter par le juge les termes de l'accord sur la séparation, le divorce, ou la rupture du PACS.

www.EasyDivorce.ch couvre tous les cantons romands (Vaud, Genève, Jura, Neuchâtel, Fribourg et Valais).

EasyDivorce garantit la conformité formelle des documents de séparation, de divorce ou de rupture de pacs.

EasyDivorce n'intervient pas devant les tribunaux.

EasyDivorce garantit la conformité formelle des documents de séparation, de divorce et de dissolution de partenariat enregistré (« PACS »).

EasyDivorce ne fait pas la promotion du divorce. Il permet simplement à des couples qui ont déjà décidé de se séparer ou de divorcer de préparer eux-mêmes les documents nécessaires en ligne 24h/24.

EasyDivorce en 4 étapes :

1. Les conjoints doivent au préalable se mettre d'accord sur des termes raisonnables et équitables concernant leur séparation.
2. Introduire les termes de l'accord dans le formulaire en ligne.
3. Télécharger les documents de séparation, de divorce ou de rupture de PACS
4. Envoyer les documents signés au tribunal compétent.

Prestations et prix :

- Séparation (mesures protectrices de l'union conjugale) : Fr. 490.-
- Divorce par consentement mutuel : Fr. 790.-
- Suspension du partenariat enregistré (PACS) : Fr. 490.-
- Dissolution du partenariat enregistré (PACS) : Fr. 790.-

Contact :

info@easydivorce.ch

<http://www.easydivorce.ch/ed/contact>